GEMENG
LEIDELENG

Administration communale de Leudelange
5, Place des Martyrs L-3361 Leudelange www.leudelange.lu
T. 37 92 92 – 1 F. 37 92 92 – 219 commune@leudelange.lu

Réf. 2026-11-13/04

AVIS DE LA CIRCULATION

Règlement général de la circulation – modification à durée déterminée – Leudelange, Kierchepad

Le Collège des bourgmestre et échevins porte à la connaissance du public, qu'en sa séance du 13 novembre 2026 les dispositions qui suivent ont été décidées dans l'intérêt d'une modification à durée déterminée du règlement général de la circulation :

Art 1er :

Du 16 novembre 2026 à 8h00 au 27 novembre 2026 à 16h30 inclus, et selon les besoins des travaux, la circulation des piétons est interdite sur le chemin piétonnier :

- **Kierchepad**,

 sur un tronçon d'environ 44 mètres (voir fig. 1 en annexe).

Les piétons sont tenus de contourner la zone des travaux en empruntant l'itinéraire de déviation suivant :

- Domaine Kierchepad ;
- Rue de la Gare ;
- Rue de Cessange.

Cette interdiction est indiquée par le signal routier C, 3g , art.162 sous 1, .

Art. 2 :

Une signalisation adéquate doit être mise en place.

Le Collège des bourgmestre et échevins,
Lou LINSTER
Vanessa BALDASSARRI
Patrick CALMUS

Fermeture du chemin piétonnier « Kierchepad »



fig.1